

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 24,9 milliards d'euros en 2008. Cette dépense a été multipliée par 2,4 depuis 1980 (en prix constants). En 2008, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 10 790 euros, soit 35,5 % de plus qu'en 1980.

En 2008 la collectivité nationale a consacré, 24,9 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2007 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de près de 3,1 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 14,6 % en 1980 à 19,2 % en 2008 (*tableau 01*). L'écart important du niveau de la DIE entraîné par la rupture de série de 2006 est dû, d'une part à la prise en compte d'un périmètre élargi de toutes les activités de recherche en université, d'autre part à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,4 en euros constants (+140 %). Malgré cette forte augmentation, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 35 % en raison du quasi-doublement des effectifs. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 60,4 %.

La dépense moyenne par étudiant atteint 10 790 euros en 2008 (*graphique 02*). Ce coût moyen par étudiant est sensiblement différent selon les filières de formation (*graphique 04*). Il varie de 9 400 euros par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 14 510 euros pour un élève de CPGE. Le coût moyen par étudiant en IUT n'est plus quantifiable depuis la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités. Cela concerne aussi d'autres instituts rattachés.

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 136 760 euros en 2008, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 135 010 euros.

La dépense totale est constituée pour 72 % de dépense de personnels, en particulier de personnels enseignants (51 %) (*graphique 03*). La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (72,9 %), la part des collectivités croît, atteignant 9,9 % et la part des ménages s'élève à 9,6 % (*tableau 01*). Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2008 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 10 790 euros à 11 980 euros.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La **dépense d'éducation** pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).

À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement) ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. Les séries ont donc connu une rupture en 2006, qui s'ajoute à une autre, datée de 1999 et due à la rénovation du compte de l'éducation.

Source : MEN-MESR-DEPP.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2007	2008
DIE pour le supérieur (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	23,9	24,9
aux prix de 2008 (en milliards d'euros)	10,4	15,2	20,7	24,5	24,9
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	19,0	19,2
Dépense moyenne par étudiant (1)					
aux prix de 2008 (en euros)	7 430	8 180	9 490	10 610	10 790
Dépense moyenne par étudiant y.c mesures sociales et fiscales (2)					
aux prix de 2008 (en euros)				11 760	11 980
Structure du financement initial (en %) (3)					
État			78,5	72,9	72,9
<i>dont MEN et MESR</i>			68,2	64,7	64,6
Collectivités territoriales			5,2	9,8	9,9
Autres administrations publiques (4)			1,3	0,9	0,9
Entreprises			5,8	6,8	6,7
Ménages			9,2	9,6	9,6

(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie ci-contre) pour l'ensemble de la période. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Cela comprend la majoration du quotient familial et l'allocation logement social.

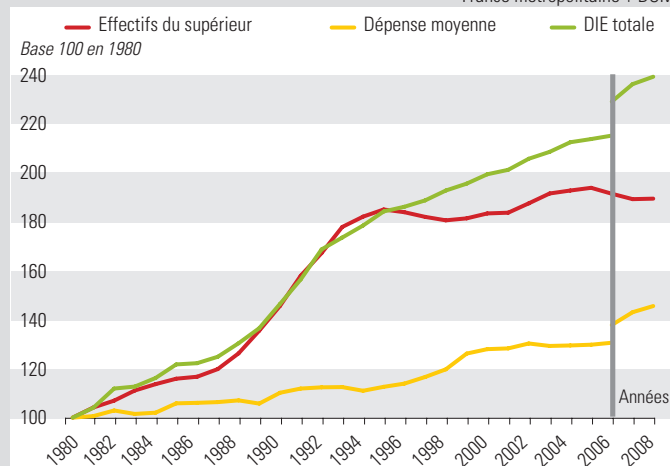
(3) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(4) Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA...).

Source : MEN-MESR-DEPP.

02 Comparaison de l'évolution de la DIE, de la dépense moyenne et des effectifs du supérieur (indice base 100 en 1980, prix 2008)

France métropolitaine + DOM



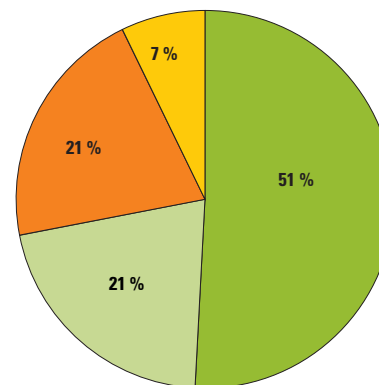
Rupture de série en 2006 : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR-DEPP.

03 Nature des dépenses pour l'enseignement supérieur en 2008 (en %)

France métropolitaine + DOM

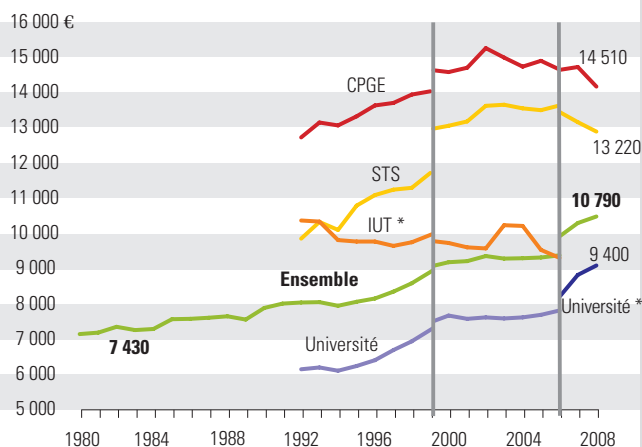
Personnel enseignant
Personnel non enseignant
Fonctionnement
Capital



Source : MEN-MESR-DEPP.

04 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2008 (1980-2008)

France métropolitaine + DOM



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

* La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées à celles des universités.

Source : MEN-MESR-DEPP.

Avec 11 568 équivalents dollars par étudiant et 1,3 % du PIB, la dépense française pour l'enseignement supérieur est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE et positionne la France à la 14^e place.

Les comparaisons internationales des dépenses d'éducation sont délicates du fait de la diversité démographique et socio-économique des différents pays, de la spécificité des systèmes éducatifs nationaux et de la part respective entre les financements publics et les financements privés. Dans l'enseignement supérieur, cette difficulté est renforcée par la grande diversité des dispositifs éducatifs à ce niveau d'enseignement. On peut cependant apprécier la situation de la France au regard de quelques indicateurs généraux.

La part de la dépense d'éducation en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) est l'indicateur qui permet d'évaluer de la façon la plus globale l'investissement concrètement effectué par les collectivités nationales en faveur de leur système éducatif. En 2006, la France a consacré 1,3 % du PIB, pour l'enseignement supérieur, au titre des établissements d'enseignement, ce qui la place en position médiane (14^e sur 29) parmi les pays de l'OCDE qui ont fourni cet indicateur (*graphique 01*).

L'investissement réalisé par la quasi-totalité des pays pour leur enseignement supérieur s'établit entre 0,8 % de leur PIB (Turquie) et 1,7 % (Finlande et Danemark). Seuls trois pays se situent au-delà de cette fourchette et ce, de façon très prononcée : la Corée du Sud avec 2,5 %, le Canada avec 2,7 % et les États-Unis avec 2,9 %. La France se positionne légèrement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,4 %). Elle se situe au-dessus de pays européens comme l'Italie (0,9 %), l'Allemagne (1,1 %) ou l'Irlande (1,2 %), au même niveau que l'Autriche, le Royaume-Uni ou la Pologne et au-dessous du Portugal (1,4 %), des Pays-Bas (1,5 %) et de trois pays d'Europe du Nord : la Suède (1,6 %), la Finlande et le Danemark (1,7 %).

Si on compare maintenant les montants des dépenses annuelles par étudiant de l'enseignement supérieur effectuées dans les différents pays, on observe une modification de la hiérarchie des pays par rapport à l'indica-

teur précédent (*graphique 02*). En 2006, comme les deux années précédentes, deux pays se détachent nettement par le niveau élevé de leur dépense : les États-Unis (25 109 \$PPA) et la Suisse (22 230 \$PPA), suivis de trois pays d'Europe du Nord (la Suède, la Norvège, et le Danemark) qui dépensent entre 15 300 et 17 000 \$PPA par étudiant. Le Royaume-Uni, avec une dépense par étudiant qui augmente de plus de 15 % en 2006, se place au même rang que les pays nordiques (15 447 \$PPA).

La France se situe au 15^e rang des 26 pays de l'OCDE ayant fourni cet indicateur, avec une dépense de 11 568 \$PPA, inférieure à la moyenne OCDE (12 336 \$PPA). Sa dépense est supérieure à celle de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, mais inférieure à celle de la Finlande, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Autriche et des Pays-Bas.

Dans l'enseignement supérieur, avec une moyenne, pour les pays de l'OCDE, de 72,6 % contre 27,4 %, la part relative des financements d'origine publique (État, régions, départements, communes et autres administrations publiques) est supérieure à celle d'origine privée (ménages et autres financeurs privés tels que les entreprises). En outre, près des deux tiers des pays ayant fourni cet indicateur présentent une part relative de leur financement public supérieure à la moyenne OCDE (*graphique 03*). Quatre pays européens (le Danemark, la Finlande la Belgique et l'Islande) ont un financement d'origine publique à plus de 90 %. À l'opposé, seuls quatre pays (l'Australie, le Japon, les États-Unis et la Corée du Sud) financent leurs établissements d'enseignement supérieur par des fonds d'origine privée pour plus de 50 % (entre 52,4 % et 76,9 %).

La France, avec un financement public à hauteur de 83,7 % (supérieur de 11,1 points à la moyenne OCDE) et un financement privé à hauteur de 16,3 %, se situe dans une zone médiane de l'ensemble des pays de l'OCDE.

L'indicateur de dépense d'éducation

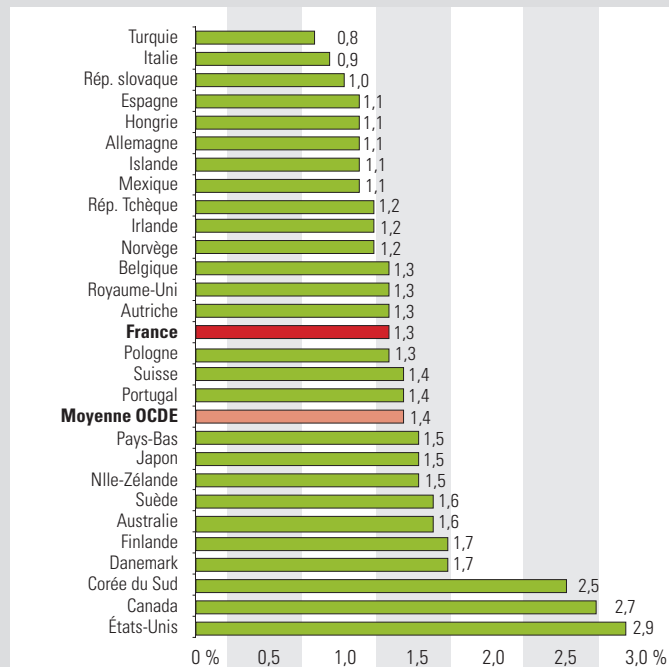
publié par l'OCDE est légèrement différent de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation utilisé en France dans le compte satellite de l'éducation. L'indicateur de l'OCDE retrace « la dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement ». Ainsi – à la différence de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation (cf. *fiche 01*) – il ne prend pas en compte les dépenses d'éducation effectuées par les ménages en dehors des établissements, même si ces dépenses privées portant sur les biens et services liés à l'éducation et/ou la subsistance sont subventionnées par des aides publiques. En outre, pour l'activité d'enseignement supérieur, l'OCDE prend en compte un périmètre de recherche plus large que celui retenu par le compte de l'éducation puisqu'il inclut toutes les dépenses de recherche à destination de l'enseignement telles qu'elles sont calculées pour la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, c'est-à-dire y compris les organismes de recherche (ex. CNRS, INSERM...). Cet indicateur est présenté en **\$PPA**, c'est-à-dire en équivalents dollars des États-Unis convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2009.

Les dépenses d'éducation pour la France, publiées par l'OCDE, sont élaborées à partir des données du compte de l'éducation définitif 2006.

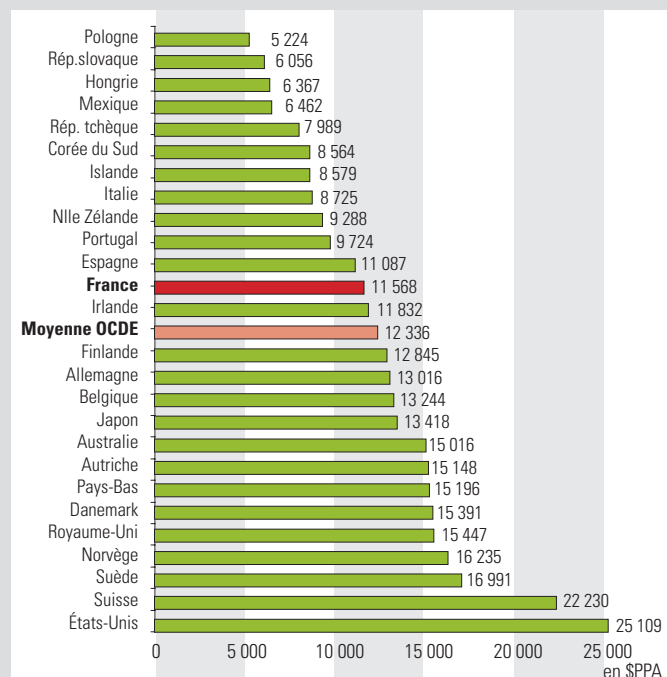
la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE 02

01 Dépenses annuelles, au titre des établissements, pour l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB (2006)



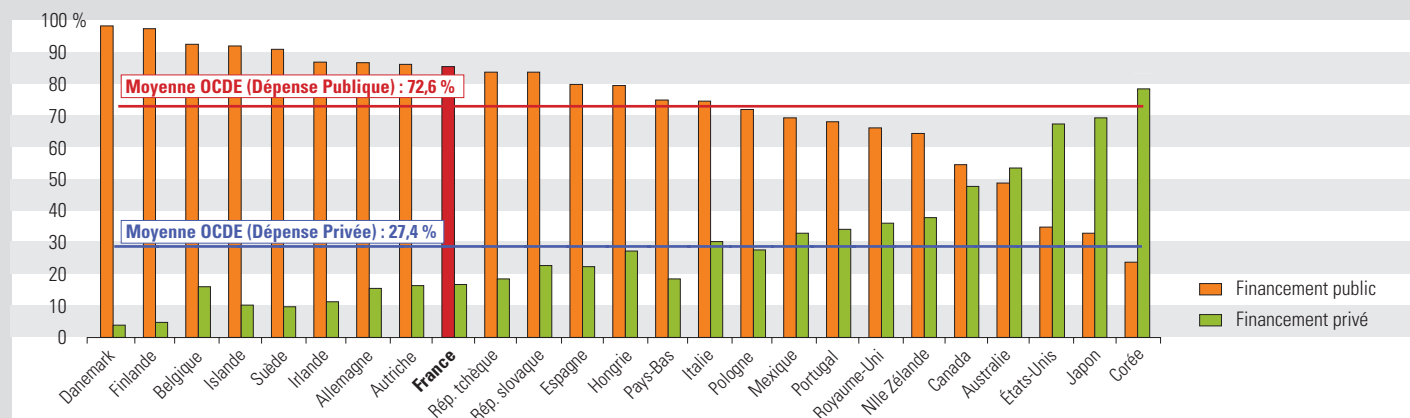
Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2009.

02 Dépenses annuelles par étudiant au titre des établissements, pour l'enseignement supérieur, en \$PPA (2006)



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2009.

03 Part relative des financements publics et privés alloués aux établissements d'enseignement, en financement final*, pour l'enseignement supérieur (2006)



* Financement final : financement après prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. Les subventions publiques aux ménages sont donc comptabilisées dans la dépense des ménages et retranchées de celle des agents publics.

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2009.

À la rentrée 2008, le nombre d'étudiants aidés progresse : un peu plus de 550 000 étudiants, soit près du tiers de la population concernée, bénéficient d'une aide financière directe, sous forme de bourses. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur est proche de 5 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995.

Différentes formes d'aide financière permettent aux familles de mieux assurer les conditions d'études de leurs enfants. La plus directe est l'attribution de bourses et d'aides d'urgence qui représentent un effort budgétaire annuel d'environ 1,4 milliard d'euros pour l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, 551 132 étudiants bénéficient d'une aide financière à la rentrée 2008 (tableau 02). Après deux années de baisse, la proportion d'étudiants aidés augmente fortement (+ 3,4 points soit 55 900 étudiants aidés en plus) : près d'un tiers des étudiants inscrits dans des formations ouvrant droit à bourse (cf. méthodologie) (32,7 %) est aidé, ce qui correspond à un niveau supérieur à celui de 2005-2006 (30,2 %). Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux qui représentent 95 % des étudiants aidés : les plafonds de revenus pour l'attribution de bourse ont été modifiés pour augmenter le nombre de bénéficiaires. De fait, leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008. La proportion de boursiers sur critères sociaux augmente en 2008 dans toutes les formations : + 2,6 points à l'université pour atteindre 31,0 %, + 3,3 points en CPGE (21,9 %) et + 2,4 points en STS (42,0 %). C'est en STS que cette proportion est la plus élevée (graphique 03).

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières, sociales, et fiscales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des aides que verse le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les autres aides directes comprennent l'allocation de logement

social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). À cela s'ajoutent les aides indirectes qui regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante.

En 2008, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était de plus de 5 milliards d'euros, contre 3,5 en 1995, soit une hausse de près de 45 % en prix courants et de plus de 16 % en prix constants (tableau 01).

Les comparaisons internationales sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître, pour la France, que les bourses versées par l'État, soit près de 1,5 milliard d'euros et sous-estiment donc le dispositif des aides bénéficiant aux étudiants. En effet, les allocations de logement (ALS et APL) ainsi que les aides fiscales qui représentent près de 2,7 milliards ne sont pas prises en compte dans le cadre des aides aux étudiants dans les indicateurs de l'OCDE. Si ces aides étaient incluses dans l'aide publique au même titre que les bourses, la part des aides de l'État passerait de 8 % à 19 % du total de la dépense publique d'éducation (graphique 04).

Bourses sur critères sociaux : accordées en fonction des ressources et charges de la famille. Ces aides vont de la seule exonération des droits universitaires et de la cotisation de la « sécurité sociale étudiante » (échelon 0) à l'attribution d'un montant financier s'élevant de 1 424 € sur 9 mois pour une bourse à l'échelon 1 à 4 019 € pour une bourse échelon 6 (année universitaire 2008-2009).

Aide au mérite : depuis la rentrée 2008, cette aide remplace les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. Elle se présente sous la forme d'un complément de bourse pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux. Elle s'élève à 200 € par mois sur 9 mois. Elle est accordée à deux moments du cursus d'études : à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention très bien et à l'entrée du master pour les meilleurs licenciés de l'année universitaire précédente.

Aide d'urgence : un fonds national d'aide d'urgence a été mis en place à la rentrée 2008 afin de financer des aides ponctuelles et des aides annuelles en faveur des étudiants. Ces aides se sont substituées aux allocations uniques d'aide d'urgence (AUAU) et aux allocations d'études.

Allocation de logement à caractère social (ALS) : aide à des catégories de personnes autres que les familles, d'un faible niveau de ressources. Les étudiants en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL).

Aide personnalisée au logement (APL) : s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Financée par le fonds national de l'habitation (FNH).

Proportion d'étudiants aidés : se rapporte aux étudiants inscrits en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la 6^e année des études de santé), en première année d'IUFM, en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère et dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

Sources : MEN, MESR, CNAF, MEIE, OCDE.

01 Aides aux étudiants (en millions d'euros)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	1995	2008	Évolution 2008/1995	
			en € courants	en € constants
AIDES DE L'ÉTAT				
A - Aides budgétaires				
(1) Aides directes				
- Bourses et prêts (programme 231 action 1)*	927,7	1 449,9	56,3 %	25,5 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 080,2	60,6 %	28,9 %
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	194,0	3,5 %	-16,9 %
Total	1 787,8	2 724,1	52,4 %	22,3 %
(2) Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	341,7	34,8 %	8,3 %
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,3	74,2 %	39,9 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	49,0	483,3 %	368,3 %
Total	274,6	413,0	50,4 %	20,7 %
Total A (aides budgétaires)	2 062,4	3 137,1	52,1 %	22,1 %
B - Aides fiscales (**)				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	29,2 %	3,7 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	185,0	48,0 %	18,8 %
Total B (aides fiscales)	1 067,1	1 402,0	31,4 %	5,5 %
Total aides de l'État	3 129,5	4 539,1	45,0 %	16,4 %
AUTRES AIDES				
(1) Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	527,0	40,5 %	12,8 %
(2) Versements des universités				
- Fonds de solidarité (FSDIE)	6,1	11,8	93,4 %	55,3 %
Total des autres aides	381,2	538,8	41,3 %	13,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 510,7	5 077,9	44,6 %	16,1 %

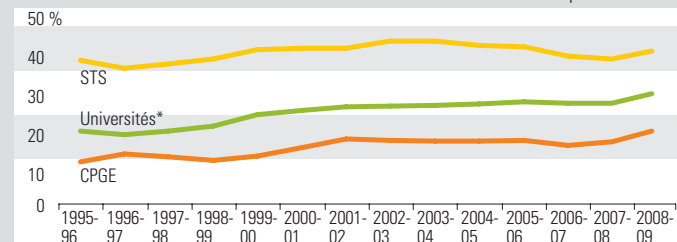
* Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

** Données 2007 y compris crédits d'impôts pour les prêts et exonération salaires étudiants.

Sources : MEN-MESR-DEPP, MESR-DGESIP, CNAF, MEIE-DGFIP.

03 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers par filière

France métropolitaine + DOM



* En 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 309 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2008-2009.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MEN-MESR-DEPP et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2009).

02 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

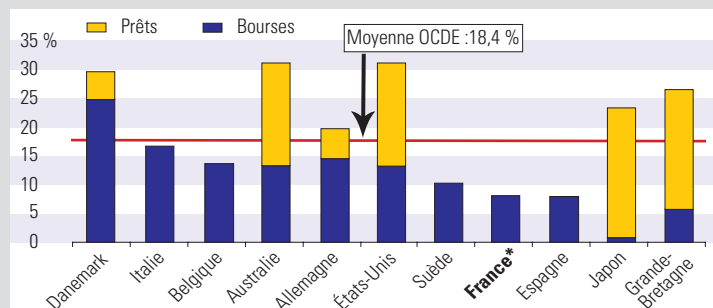
France métropolitaine + DOM

	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2007-08	2008-09
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	522 242	495 208	551 132
% d'étudiants concernés	19,7	24,1	28,6	30,2	29,3	32,7
dont université hors IUFM (2)	185 526	280 176	335 187	369 365	350 994	375 595(3)
% d'étudiants concernés	17,5	21,2	26,6	28,8	28,4	31,0
dont CPGE et STS (2)	63 251	85 269	97 989	100 925	95 430	104 491
% d'étudiants concernés	25,5	32,3	35,7	36,5	33,9	36,5
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 685	14 185	17 125
% d'étudiants concernés		13,5	17,1	19,0	18,6	21,9
dont STS (2)		75 524	85 628	87 240	81 245	87 366
% d'étudiants concernés		39,4	42,4	42,8	39,6	42,0
Bourses sur critères sociaux (BCS)	254 809	363 075	452 616	496 427	471 034	524 618
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 529	11 869	0
Bourses de mérite	0	0	497	842	1 368	981
Fonds nat. d'aide d'urgence ponctuelle						19 640
Fonds nat. d'aide d'urgence annuelle						6 540
Allocations d'études	0	0	8 090	10 461	9 589	0
Total boursiers	264 960	396 692	475 742	520 259	493 860	550 479
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	1 983	1 348	653
Allocations d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0	0
Montant moyen par BCS en €		2 283	2 320	2 501	2 655	2 602

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence où 1 300 étudiants perçoivent à la fois une aide ponctuelle et une aide annuelle. (2) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence. (3) En 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MEN-MESR-DEPP et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2009).

04 Aides publiques pour l'enseignement supérieur (2006) en % de la dépense publique



* Pour la France, si l'on intégrait les aides au logement et les aides fiscales, la part des aides de l'État passerait à 19 %.

Source : OCDE « Regards sur l'Éducation » 2009.

En janvier 2009, les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunèrent 62 000 enseignants et 46 500 personnels assumant des fonctions administratives, techniques, d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur y compris les IUFM.

En janvier 2009, 108 586 enseignants et non-enseignants étaient rémunérés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont 97,7 % sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ». Les autres personnels sont rémunérés sur les programmes scolaires au titre d'articles budgétaires de formation des personnels enseignants et d'orientation. L'effectif global a fortement diminué par rapport à l'an passé, certains agents étant désormais directement rémunérés par les universités qui disposent, dans le cadre de la loi LRU, de responsabilités et de compétences élargies dont la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leur emploi (*voir méthodologie ci-contre et fiche 05, Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur*).

Dans l'enseignement supérieur 72,5 % sont des enseignants chercheurs (y compris les enseignants associés), avec un âge moyen de 46,7 ans, mais l'âge moyen des professeurs des universités dépasse 52 ans, soit huit années de plus que les maîtres de conférences. Seuls les personnels non permanents, ATER et moniteurs ont en moyenne moins de 30 ans. La part des femmes reste faible : 37,1 % pour l'ensemble des enseignants et 33,5 % pour les enseignants chercheurs. Dix ans auparavant elles n'occupaient que 31 % des postes. Leurs proportions sont très variables selon les corps, moins d'une enseignante pour quatre hommes parmi les professeurs des universités, mais plus de deux sur cinq parmi les maîtres de conférences.

Parmi les 46 445 personnels non enseignants rémunérés par l'État, 54 % (soit 25 064 agents) sont des

ingénieurs ou techniciens de recherche et formation (ITRF), 37,7 % sont des ATSS (personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux) et 8,1 % des personnels des bibliothèques et des musées. L'effectif restant est composé de quelques personnels d'inspection, d'éducation ou d'orientation. Les personnels de catégorie C sont nombreux parmi les ITRF et les ATSS, respectivement 46,2 % et 43,6 %.

L'âge moyen des personnels non enseignants est supérieur à 43 ans, mais les secrétaires généraux et les administrateurs civils dépassent 52 ans, les assistants ingénieurs, les bibliothécaires adjoints ou les assistants de bibliothèque ont dix années de moins. Trois de ces agents sur cinq sont des femmes ; elles sont beaucoup plus nombreuses parmi les personnels ATSS sur les postes d'adjoints administratifs (88,6 %) et dans la filière santé (97,4 %) que dans le corps des ingénieurs de recherche (27,7 %) des ITRF. Parmi les personnels des bibliothèques, les femmes sont très nombreuses et atteignent 73 % et 79,7 % en catégories A et B.

Si les enseignants, hormis les non permanents, exercent le plus souvent à temps complet (1,7 % seulement des maîtres de conférences exercent à temps partiel), parmi les personnels non enseignants le taux de temps partiel atteint 13,5 %. Parmi les ATSS, 18,5 % des agents, en moyenne, exercent à temps partiel ; cette moyenne est largement influencée par le taux de temps partiel des personnels médicaux et sociaux (33,1 %). Parmi les personnels des bibliothèques et musées, 17,8 % exercent à temps partiel et les ITRF sont en dessous des 10 %.

Ne sont pas pris en compte, dans cette édition, les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines Universités, à savoir les 20 établissements qui accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE) dans le cadre de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et qui disposent à partir du 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Le personnel non enseignant recensé est le personnel en activité, rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ». Sont également pris en compte les personnels non enseignants en fonction dans les établissements de formation et rémunérés sur les programmes scolaires des premier et second degrés publics. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des universités. Les personnels du secteur privé, les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont également exclus du champ.

Source : MEN-MESR-DEPP. Exploitation en janvier 2009, des fichiers de paye académiques. Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

01 Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » en janvier 2009 *

France métropolitaine + DOM

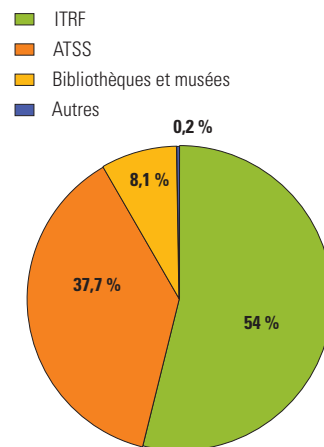
		Formations sup.	Âge moyen	- de 30 ans	50 ans et +	% des femmes	% temps partiel	Indice moyen	
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 367	42,3	21,5	35,1	27,7	5,3	596
		Ingénieurs d'études	4 255	42,4	14,9	30,8	47,9	9,1	505
		Assistants ingénieurs	1 993	39,7	19,9	23,5	37,3	8,6	428
		Total (y compris attachés)	7 618	41,7	17,4	29,7	41,5	8,3	501
	Catégorie B	Techniciens de recherche	5 831	43,7	12,1	36,6	46,3	9,7	399
		Total (y compris secrétaires)	5 835	43,7	12,1	36,7	46,3	9,6	399
	Catégorie C	Adjoints techniques	11 568	44,4	8,8	33,7	52,3	10,1	325
		Total (y compris adj. adm.)	11 579	44,4	8,8	33,7	52,3	10,0	325
	Non-titulaires	Contractuels et vacataires	32	54,5	0,0	81,3	71,9	34,4	452
	Total		25 064	43,4	12,2	33,2	47,7	9,5	396
ATSS Filière administr.	Catégorie A	Secrétaires gén. et adm. civils	164	52,1	0,0	69,5	42,7	0,0	780
		Attachés ASU	1 597	47,1	5,8	49,3	68,4	7,7	565
		Conseillers ASU	96	46,4	0,0	42,7	46,9	5,2	626
		Ing. de rech. et d'études (CNRS)	337	43,6	13,6	35,3	29,4	3,9	595
		Assistants ingénieurs (CNRS)	39	39,8	7,7	17,9	38,5	2,6	440
	Total	2 233	46,8	6,4	47,9	59,2	6,4	585	
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 337	44,5	12,4	41,0	81,8	18,9	397
	Catégorie C	Adjoints administratifs	7 385	44,1	10,8	35,9	88,6	23,1	329
		Total filière administrative	12 955	44,7	10,4	39,3	81,8	19,2	391
	Filière technique	Catégorie C	Adjoints tech. admin. centrale	230	45,6	5,7	29,7	54,6	8,7
Adjoints tech. des étab. d'ens.			306	47,3	0,3	38,6	45,4	10,5	317
Total filière technique		536	46,6	2,6	34,7	49,3	9,7	317	
Filière santé	Catégorie A	Conseillers techn. de serv. social	14	55,6	0,0	64,3	100,0	0,0	523
		Infirmiers	230	50,5	0,0	60,9	97,0	36,1	460
	Catégorie B	Assistants de service social	61	48,2	3,3	57,4	98,4	29,5	468
		Total filière santé	305	50,3	0,7	60,3	97,4	33,1	464
Filière labo.	Catégorie C	Adjoints techn. de laboratoire	9	41,1	0,0	11,1	55,6	33,3	327
Non-titulaires	Contractuels et auxiliaires	3 697	36,6	32,3	14,9	66,2	16,2	326	
Total		17 502	43,1	14,6	34,4	77,8	18,5	376	
Biblioth. et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	818	44,5	13,3	39,4	69,7	9,8	660
		Bibliothécaires	381	45,4	8,7	42,8	80,1	15,0	485
		Total	1 199	44,8	11,8	40,5	73,0	11,4	604
	Catégorie B	Bibliothécaires adj. spécialisés	852	39,6	23,4	25,7	84,7	21,2	389
		Assistants de bibliothèque	245	42,3	7,8	24,1	62,4	15,1	371
		Techniciens d'art	15	44,5	6,7	40,0	73,3	20,0	394
		Total	1 112	40,2	19,7	25,5	79,7	19,9	385
	Catégorie C	Magasiniers	1 461	44,1	1,6	29,1	60,2	21,4	320
	Total		3 772	43,2	10,2	31,7	70,0	17,8	429
	Personnels d'inspection, d'éducation, d'orientation		107	42,7	25,2	39,3	59,8	0,9	609
Ensemble du personnel		46 445	43,3	13,0	33,5	60,9	13,5	392	
dont titulaires		42 714	43,8	11,3	35,1	60,4	13,3	397	
dont non titulaires		3 731	36,8	32,0	15,5	66,3	16,4	328	

* Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires « Enseignement scolaire du premier et du second degrés ».

Source : MEN-MESR-DEPP.

02 Répartition par type de personnel des non-enseignants du supérieur en 2009

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP.

En 2008-2009, 92 400 enseignants exercent dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR. Ils se répartissent en trois catégories : les enseignants-chercheurs et assimilés, les personnels du second degré dans l'enseignement supérieur et les enseignants non-permanents. Le quart de ces personnels est affecté en Ile-de-France.

À la rentrée 2008, le potentiel d'enseignement et de recherche dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR est de 92 372 enseignants dont 55 462 enseignants-chercheurs et assimilés, soit 60 % de l'ensemble (*graphique 01*). Les enseignants du second degré et les enseignants non permanents représentent respectivement 14,5 % et 25,4 % de ce potentiel. En dix ans le nombre d'enseignants dans le supérieur a progressé de 12 %. Globalement, près de 80 % des personnels sont affectés dans les universités (hors IUT) (*graphique 02*).

Les disciplines scientifiques regroupent plus de 41 % des effectifs globaux, les lettres 30 %, le droit et la santé chacune environ 14 % (*graphique 03*). En dix ans, le nombre d'enseignants-chercheurs hors assistants titulaires et associés, a progressé de 11,7 %. Cette augmentation recouvre des disparités entre disciplines : + 27,8 % dans les sciences juridiques, économiques et de gestion, + 17,2 % en lettres et sciences humaines (dont + 20,1 % pour les sciences humaines), et + 8 % sur l'ensemble des disciplines scientifiques (dont + 14,3 % pour les sciences pour l'ingénieur et + 16,3 % pour les mathématiques et l'informatique). La physique (- 9,1 %) est en décroissance.

L'âge moyen des professeurs des universités et des maîtres de conférences titulaires ou stagiaires est respectivement de 52 ans 7 mois et de 44 ans 4 mois (*graphique 04*). Cet écart est lié au déroulement de carrière : les professeurs des universités sont recrutés majoritairement parmi les maîtres de conférences.

Au cours des dix dernières années, le taux de féminisation a progressé lentement pour atteindre

19,1 % chez les professeurs et 41,2 % chez les maîtres de conférences soit une augmentation de l'ordre de 5 %. Ce taux est plus élevé en lettres et pharmacie qu'en sciences, droit et médecine. Par ailleurs, chez les maîtres de conférences, dans la tranche d'âge 30-39 ans, les femmes sont devenues, depuis quelques années majoritaires, en droit, en lettres et dans les disciplines de santé.

Les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur représentent 15,3 % (*graphique 01*) soit 13 427 personnes. Parmi eux 54,2 % sont des agrégés. Ces enseignants sont affectés pour 42 % dans les universités, 32 % dans les instituts universitaires de technologie (IUT), 17 % dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et 9 % dans les écoles d'ingénieurs. Ils interviennent principalement en sciences économiques et de gestion, en langues et littératures, en histoire et géographie, en mathématiques, en mécanique et en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Un quart du potentiel enseignant en activité dans le supérieur est affecté dans les trois académies d'Ile-de-France. Plus de la moitié (53,7 %) de ce potentiel relève des cinq plus grandes régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées).

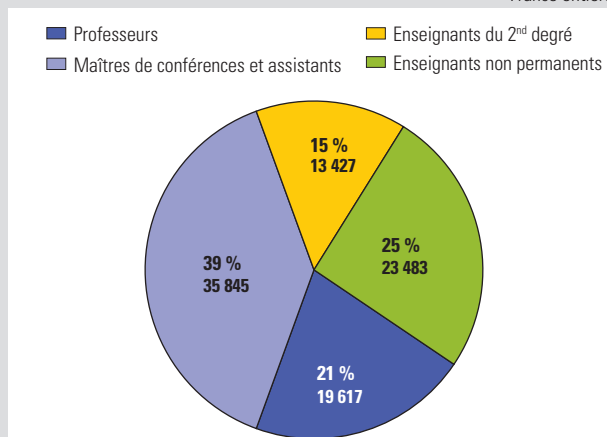
Les différences constatées avec la fiche 04, Les personnels de l'enseignement supérieur, proviennent de la prise en compte des effectifs d'enseignants rémunérés sur le budget de l'État ou des établissements sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Source : MEN-MESR-DGRH. Exploitation en mai 2009, du fichier de gestion des enseignants de l'enseignement supérieur GESUP2 et de l'enquête relative aux enseignants non permanents, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur (DGRH-bureau des études de gestion prévisionnelle). Le potentiel d'enseignants-chercheurs et d'enseignants ainsi évalué correspond donc aux personnels en activité, qu'ils soient titulaires ou non ; ceux qui sont détachés hors de leur établissement d'affectation, en disponibilité ou en position de congés sont donc exclus. Champ : France entière - secteur public.

01 Enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur

Année universitaire 2008-2009

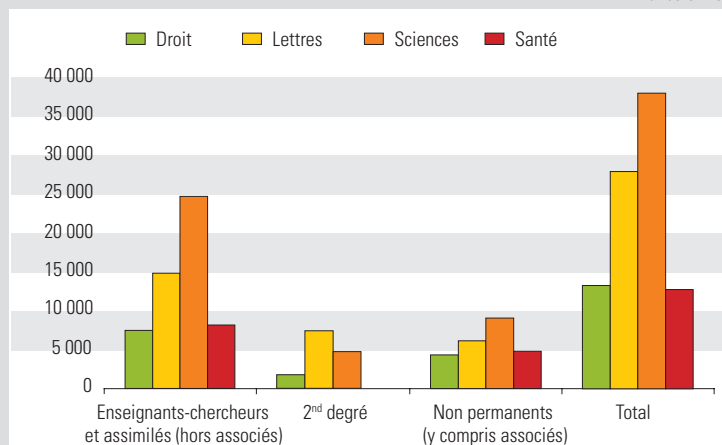
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

03 Répartition des enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur par catégorie et grande discipline 2008-2009

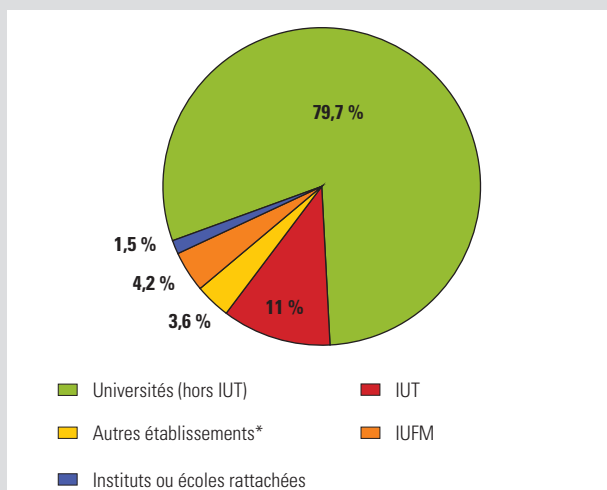
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

02 Répartition des enseignants de l'enseignement supérieur par type d'établissement 2008-2009 (en %)

France entière



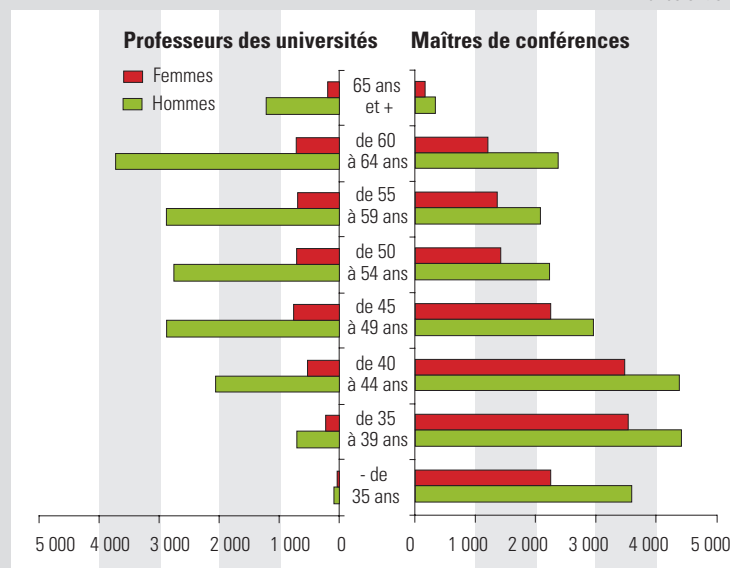
* ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUFM.

Source : MEN-MESR-DGRH.

04 Pyramides des âges des enseignants-chercheurs titulaires en fonction

(hors enseignants associés et professeurs en surnombre) – Répartition par corps, sexe et tranche d'âge – Année universitaire 2008-2009

France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

En 2008, 2 582 enseignants-chercheurs ont été recrutés. La moitié d'entre eux ont obtenu leur qualification lors de la campagne 2008 soit immédiatement avant ces opérations de recrutement. Cette phase de « qualification » - label universitaire de compétences valable quatre années – permet d'enrichir le vivier des candidats potentiels aux fonctions d'enseignants-chercheurs, professeurs des universités ou maîtres de conférences.

La qualification aux fonctions de professeur des universités (PR) ou de maître de conférences (MCF) est un label préalable pour les candidats à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur. Une fois décernée par le Conseil national des universités (CNU), la qualification a une validité de 4 ans. En 2008, la campagne de qualification organisée par le ministère a recueilli 23 056 candidatures, une même personne pouvant solliciter plusieurs qualifications, au titre de différentes disciplines (en fait, de sections différentes du CNU) ou au titre de chacun des deux corps d'enseignant-chercheur. Dans l'ensemble, en 2008, les membres du CNU ont examiné 17 865 dossiers individuels et délivré 11 516 qualifications à 8 542 personnes différentes, soit 74,1 % des 11 528 candidats ayant exprimé 23 056 candidatures (*graphique 01*).

Seule une fraction de ces nouveaux qualifiés s'est présentée aux concours de recrutement d'enseignant-chercheur : en 2008, près de la moitié des qualifiés PR et près d'un tiers des qualifiés MCF n'envisageaient pas d'embrasser la carrière universitaire et réduisaient du même coup la taille du vivier « utile » de qualifiés dans lequel les établissements ont effectué leurs sélections. 3 391 postes à pourvoir pour le 1^{er} septembre 2008 ont été publiés au Journal officiel en vue de recruter des maîtres de conférences et des professeurs des universités pour les établissements d'enseignement supérieur. Quelques mois plus tard, une seconde session portant sur environ 10 % de l'ensemble des recrutements annuels aboutit à une nomination au 1^{er} février 2009. Entre 2005 et 2008 les postes des professeurs des universités ont progressé de 26,4 % et ceux des maîtres de conférences de 4,7 % soit au total une augmentation des emplois de 12,3 % (*graphique 02*).

Ces postes sont d'abord pourvus par détachement ou mutation. Mais la part des détachements est faible : 0,4 % des postes offerts. Bien que peu nombreuses, les mutations sont en diminution de 3,4 % par rapport à 2007 et ne représentent que 10,5 % des postes.

Sur la base des emplois restant à pourvoir après la mutation, le détachement, les agrégations du supérieur et les recrutements particuliers, 2 582 postes ont été pourvus soit 88,9 %. Parmi les 781 professeurs des universités recrutés, 90,5 % étaient issus du corps des maîtres de conférences (*graphique 03*). Les professeurs des universités recrutés ont un âge moyen de 43 ans et 10 mois ; celui des maîtres de conférences est de 32 ans et 9 mois. Les femmes représentent 36,2 % de l'effectif (28 % de PR et 42,8 % de MCF).

Quant aux origines des maîtres de conférences recrutés, il ressort que 34,5 % assuraient des fonctions d'ATER, de moniteur ou de lecteur et 37,5 % exerçaient une activité de recherche en dehors de l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

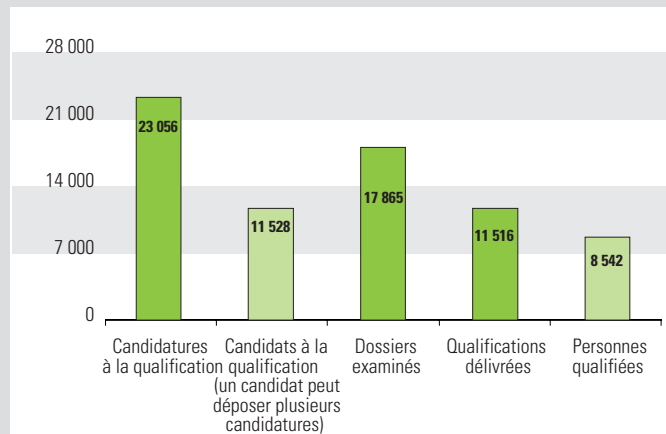
La législation concernant le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires possède la particularité de pouvoir accueillir des individus de nationalité étrangère : 7 % des maîtres de conférences recrutés proviennent d'un pays de l'Union Européenne, 8 % sont issus du reste du monde.

Le renouvellement des enseignants-chercheurs se déroule en deux phases : la qualification établissant un label de compétences scientifiques pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur et le recrutement qui permet l'accès à ces mêmes fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur. Les résultats des phases de qualification et de recrutement sont analysés à partir des données produites par l'application ANTARES. Cette application nationale permet de mettre en relation les procédures liées à ces opérations et les acteurs concernés et, à ce titre, offre toutes les informations nécessaires à l'étude approfondie de chacune des campagnes annuelles de recrutement. Les données analysées ici concernent la campagne 2008.

Sources : MEN-MESR-DGRH
(application ANTARES).
Champ : France entière.

01 Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs Bilan global de la qualification 2008

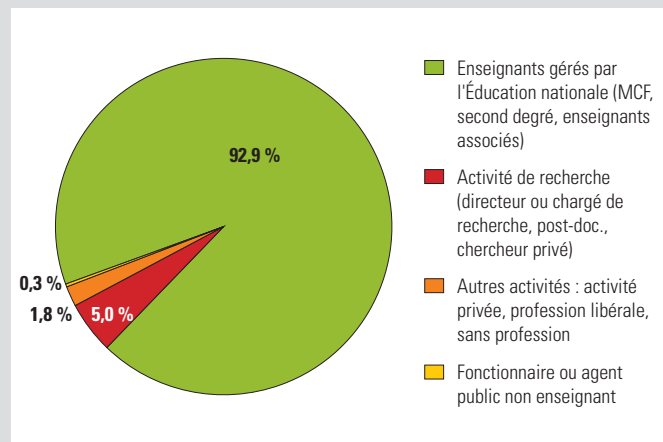
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

03 Répartition des professeurs des universités recrutés en 2008 par catégorie d'origine (en %)

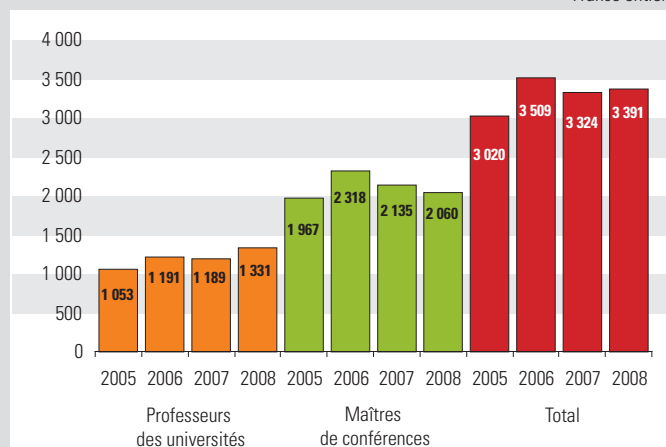
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

02 Recrutement des enseignants-chercheurs Campagnes 2005 à 2008 (premières sessions) : postes offerts

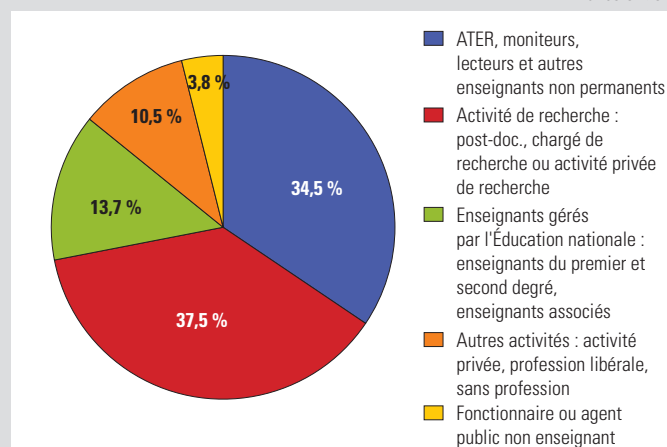
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

04 Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2008 par catégorie d'origine (en %)

France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.